5-I b c d (2009-2010) — N° 2 Annexe 6

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

27 NOVEMBRE 2009

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances **

par

Mme M. Sonnet

* Voir Doc. **5-I b c d** (2009-2010) – N° 1 Annexe 6.
** Voir CRIC N° 40 (2009-2010).

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances s'est réunie en séance publique de Commission le vendredi 27 novembre 2009, afin d'examiner le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-I bcd (2009-2010) – N° 1 – Annexe 6) ([1]).

([1]) *Sont présents à la réunion :* Mme Bertouille, MM. Daele, Dodrimont, Elsen, Mme Fernandez-Fernandez (Présidente), M. Kilic, Mmes Pécriaux, Salvi, Sonnet (Rapporteur), M. Tiberghien, Mme Trotta.

Assistent à la réunion : Mme Simonis.
Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.
Mme Peere, Premier auditeur à la Cour des comptes.

S O M M A I R E

Pages

I. Exposé de Mme la Ministre 4

II. Discussion générale 5

III. Vote 9

IV. Rapport 10

I. EXPOSÉ DE Mme LA MINISTRE

Il n'y a rien de plus efficace que d'appréhender des matières, des compétences au travers des mécanismes de financement et des moyens budgétaires disponibles et nécessaires pour assurer la continuité, mener des réformes et lancer des projets innovants.

Ce premier exercice a été pour Mme la Ministre riche d'enseignements. S'inscrivant dans un contexte de crise, l'ajustement budgétaire 2009 fut aussi et surtout complexe.

Tout au long des travaux du Gouvernement, ses objectifs furent de préserver les acquis et d'agir en gestionnaire public responsable.

Mme la Ministre se propose de présenter les principaux mouvements, au sein de la division organique 17, Pouvoirs locaux, action sociale et santé, pour les programmes et allocations relevant de ses compétences.

Le programme 11 de cette division reprend les politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire. Lors de l'élaboration du budget 2009, une provision de 4.393.000 euros avait été constituée afin de financer un éventuel saut d'index et, par conséquent, une indexation des rémunérations.

La faible inflation mesurée en 2009 permet à la Région wallonne de récupérer cette provision tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement.

Outre quelques ajustements, afin de faire face aux engagements du passé en faveur de certains opérateurs, on relèvera au sein du programme 12 Santé :

– une augmentation de 1.334.000 euros en moyens d'action et de paiement de l'intervention régionale en faveur du CRAC. Cette augmentation vise à anticiper des dépenses 2010, dont Mme la Ministre parlera lorsque elle abordera le budget 2010.
– Une réduction de 847.000 euros en moyens d'action et 707.000 en moyens de paiement des différentes allocations relatives aux subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux. Toutes ces diminutions visent à rencontrer les mesures d'économie qui ont été décidées préalablement au Gouvernement wallon.

Le programme 13, portant sur l'Action sociale présente des modifications :

– Le soutien des initiatives dans le domaine de l'action sociale : l'allocation a été augmentée de 400.000 euros. Cette augmentation se justifie par la croissance du nombre de dossiers introduits par les organismes qui oeuvrent dans les secteurs sociaux, le socio-culturel, le médico-social et dont elle entend soutenir l'activité.
– La mise en œuvre, dans le domaine de l'action sociale, des programmes de transition professionnelle. Il s'agit d'une réduction de 953.000 euros en moyens de paiement. Cet ajustement a été réalisé sur l'ensemble des départements de la Région au regard de la mise en œuvre du programme en 2009.
– Les subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale. On voit le crédit diminué de 612.000 euros en moyens de paiement, la diminution de crédit se justifie par une résorption totale de l'encours et une réévaluation des besoins pour 2009. Elle permet d'ailleurs de rencontrer les mesures d'économies décidées par le Gouvernement wallon.

Au sein du programme 14, Familles et Troisième âge, Mme la Ministre relève particulièrement : des réductions des moyens d'action à hauteur de 1.530.000 euros et 772.000 euros des moyens de paiement afin de réaliser les économies budgétaires imposées à l'ensemble des départements de la Région. Ces économies ont toutes été réalisées sur des programmes de subvention d'investissement (construction, aménagement et équipement) peu sollicitées en 2009 vu la mise en œuvre de programmes de financement alternatif.

Enfin, le programme 15 relatif aux Personnes handicapées n'a subi aucun ajustement.

En conclusion, l'ajustement budgétaire se traduit par une réduction des moyens d'action de 4.480.000 euros et de moyens de paiement de 5.305.000 euros s'expliquant principalement par des augmentations et réductions suivantes :

– La reprise de la provision pour l'indexation des traitements à hauteur de 4.402.000 euros, en l'absence de saut d'index en 2009.
– Des moyens complémentaires à concurrence de 1.334.000 euros octroyés afin de pouvoir anticiper certaines dépenses 2009 relatives à l'exercice 2010. Mme la Ministre a privilégié un versement anticipé au compte CRAC.

Des économies de 1.632.000 euros en moyens d'action et 1.499.000 euros en moyens de paiement. Économies qui étaient demandées à l'ensemble des départements, mais que Mme la Ministre a préféré porter sur des allocations peu sollicitées en 2009 relatives à des investissements.

Mme la Ministre dit avoir ainsi pu préserver l'action et l'emploi des services et des opérateurs de première ligne dans des domaines aussi variés qu'essentiels de l'aide aux personnes, qu'elles soient de handicap, de dépendance, en institution ou à domicile.

Le champ de ces politiques est vaste, elle pense aux espaces rencontre, à l'aide aux familles, aux centres de planning familiaux, aux services de santé mentale, ... La liste est extrêmement longue, il n'est pas possible de les citer tous.

II. DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme Bertouille souhaite, avant de commencer la discussion générale sur l'ajustement et le budget, apporter quelques petites remarques. Dans le programme justificatif, elle demande ce qu'il en est au niveau de la page 20. En effet, entre la page 20 et la page 21, il n'y a pas de lien dans la phrase. Cela se termine par un point à la page 20 et cela commence par « bancaire » à la page 21.

M. Tiberghien dit que début de la page 21 se retrouve en fin de la page 20. C'est un doublon.

Mme Bertouille constate qu'entre la page 40 et la page 41, l'on commence par un petit tiret à la page 41. Est-ce qu'il n'y a pas une introduction ? N'est-ce pas une inversion de pages ?

Dans le cadre du budget, relativement au programme justificatif du budget, à la page 21, dans le programme « dépenses des cabinets », il y a probablement dû y avoir un copier-coller au niveau informatique. En effet, on voit que les budgets sont les budgets 2008 et 2009 et non 2009 et 2010. Par ailleurs, le traitement du Ministre en 2008 correspond à zéro. Il y a peut-être eu un petit *melting-pot* en la matière.

Au niveau de la page 99, là aussi, Mme Bertouille pense que les calculettes vont devoir fonctionner pendant la présentation de Mme la Ministre. Concernant le programme « personnes handicapées », les additions au niveau des colonnes (MA et MP 2010) ne sont pas justes, le premier chiffre devrait être 503.706 et non 503.406, en fait, les chiffres totaux ne correspondent pas à la somme des AB. Elle demande donc qu'au niveau des services de Mme la Ministre une vérification soit opérée sur ces éléments et que les éventuelles corrections soient apportées.

Mme la Ministre explique qu'en réalité, dans l'ajustement 2009, division organique 17, programme 15, à la page 42, de son original, il manque en fait la fin du tableau et toute une partie de texte. Une page aurait été omise à l'impression.

Mme la Présidente propose que l'on donne la page à photocopier et qu'elle soit distribuée pendant l'exposé de Mme la Ministre.

Mme Bertouille demande un *addendum* au programme justificatif, au niveau des services.

Mme Bertouille remercie Mme la Ministre pour sa présentation de l'ajustement du budget 2009. C'est son premier budget, et c'est un moment important. C'est d'ailleurs toujours un moment important en début de la législature.

Tout d'abord, concernant les dépenses de Cabinet, Mme Bertouille dit avoir bien compris que Mme la Ministre reprenait le Cabinet de Mme Simonet. Il faudrait faire l'exercice transversal au niveau de tous les Cabinets pour voir si tous les Ministres auront bien les budgets adéquats. Actuellement, c'est un peu compliqué d'avoir une vision tranchée de la situation du Gouvernement. En tout cas, elle constate dans l'ajustement qu'il y a une augmentation des dépenses des Cabinets pour ce qui est des dépenses patrimoniales. L'Intervenante suppose que cela est dû à l'installation et aux aménagements de Mme la Ministre lors de son arrivée.

Mme la Ministre explique qu'il est difficile effectivement d'établir une comparaison entre les exercices puisque le cabinet qu'elle a repris, était celui dévolu à Mme Simonet, antérieurement, Ministre à la Région wallonne également puisqu'elle avait une double casquette et tenait le principal de ses activités à la Communauté française.

Le cabinet précédent disposait de 2.939.000 euros pour l'année 2009, la comparaison n'est donc pas réalisée par rapport au programme Simonet, mais par rapport au programme initial 2009 à compétence égale.

La diminution est donc de 14,95 % comparativement aux compétences exercées antérieurement en matière de santé, action sociale et égalité des chances.

Par rapport aux dépenses patrimoniales, l'augmentation des dépenses est due à l'inventaire du matériel et notamment du matériel informatique qui était là au moment où le Cabinet a investi les lieux lors de la prise d'entrée en fonction en juillet dernier.

M. Tiberghien reconnaît qu'il n'est pas facile de séparer les discussions liées à l'ajustement, d'une part, et au budget 2010, d'autre part.

L'année 2009 a été une étape importante par rapport à la mise en place de l'Observatoire de la Santé en Région wallonne. Lorsqu'il avait appris cette nouvelle, n'étant pas encore parlementaire, il avait trouvé qu'il s'agissait d'une

excellente chose, d'autant plus que c'est basé sur le modèle de l'Observatoire de la Santé du Hainaut qui fait un excellent travail. Cependant, il voudrait savoir où cela en est par rapport à la mise en place de cet Observatoire de la santé. Il voudrait être certain qu'il n'existe pas que sur papier. Il demande s'il existe des avancements par rapport au travail et à la mise en place de cet Observatoire ô combien important pour la Wallonie.

Mme la Ministre répond qu'il est relativement récent et qu'aujourd'hui ils procèdent au recrutement. Les procédures administratives sont extrêmement précises et prudentes en cette matière. Mme la Ministre pense qu'il y a même des entretiens à l'heure actuelle. Ces entretiens ont lieu dans le cadre des compétences du Ministre Henry.

M. Tiberghien demande pourquoi le Ministre Henry.

Mme la Ministre répond qu'elle parlait de la cellule de la santé environnementale.

M. Tiberghien dit que l'ajustement présente plusieurs augmentations de postes.

Concernant les assuétudes, son expérience lui fait dire que ce secteur et ces augmentations budgétaires sont évidemment très importants. Ayant été en charge d'une plate-forme en santé mentale, il ne va pas nier l'importance de ces problématiques. Il a d'ailleurs vécu la mise en place des réseaux régionaux en matière d'assuétude.

Le Commissaire tient à attirer l'attention de Mme la Ministre sur le nombre d'acteurs dans le secteur des assuétudes tout comme ce qui concerne les niveaux de pouvoir impliqués. Une harmonisation et une rationalisation permettraient d'y voir beaucoup plus clair au niveau de cette politique. Actuellement, il y a, par exemple, des projets pilotes pris en charge par le Fédéral qui existent depuis plusieurs années sur la plupart du territoire. La Communauté française finance également pas mal de choses en matière d'assuétudes dont quelque chose d'assez nouveau qui sont des points d'ancrage dans les écoles, financés par le biais des centres locaux de promotion de la santé en matière d'assuétudes. Il existe en Wallonie des réseaux locaux qui dépendent des communes, ils se retrouvent parfois à travers les plans de cohésion sociale.

M. Tiberghien s'interroge sur les initiatives en matière de Fonds structurels.

Mme la Ministre rappelle la difficulté de gérer cette matière puisqu'il y a des actions qui s'effectuent au niveau fédéral, au niveau communautaire en termes de prévention principalement, au niveau local, comme au niveau régional pour tout ce qui concerne l'accueil ou l'accompagnement des personnes qui vivent ces situations d'assuétudes. Cet éparpillement entre les différents niveaux de pouvoir est bien réel.

Au niveau fédéral, une cellule générale de politique en matière de drogue a été mise en place pour coordonner l'ensemble de ces politiques.

La Région wallonne y contribue et donc il y a effectivement un lien clair ente les différentes politiques qui ont été menées. De leur côté la Déclaration de Politique régionale et la Déclaration de Politique communautaire prévoient un dialogue, une concertation rapprochée et les contacts sont pris notamment sur des points inscrits dans les conférences interministérielles santé pour la question des assuétudes.

Mme la Ministre explique que dans l'appel à projets 2004-2007, 79 millions ont été consacrés à des projets européens qui ont été retenus pour l'ensemble de la Wallonie et en particulier des projets portés par les CPAS dans le domaine de l'intégration sociale, de l'insertion des personnes étrangères également.

Et enfin, **M. Tiberghien** se réjouit de l'augmentation du poste autour de la maltraitance des personnes âgées. Un réseau se met en place en Wallonie, qui, à partir de l'expérience de Liège s'est étendu sur tout le territoire wallon. Il a suivi cette mise en place aussi dans le cadre de ses activités professionnelles précédentes et estime qu'il s'agit d'un domaine très important qui mérite d'être mieux organisé encore par rapport à la maltraitance des personnes âgées.

Concernant le poste Santé – Environnement pour lequel des actions importantes ont été effectuées, l'Intervenant désire obtenir des informations quant à la réduction à zéro de ce poste.

Mme Pecriaux se réjouit de constater qu'au niveau du soutien des initiatives dans le domaine de l'action sociale, les crédits des allocations de base ont été augmentés de 400.000 euros portant le montant disponible à 1.079.000 euros. À ce sujet, la Commissaire voudrait connaître le nombre d'organismes supplémentaires qui avaient été soutenus grâce à cette augmentation d'allocation de base et combien d'organismes, au total, ont pu ainsi être aidés au cours de 2009 et dans quel domaine principalement, au niveau des actions sociales et du soutien à ces initiatives.

Programme 06 : Dépenses de Cabinet du Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

Concernant ce Programme, **Mme Salvi** souhaite obtenir des informations sur cette augmentation de 10 % de frais de cabinet dans un contexte 2009 qui reste difficile et avec une volonté, effectivement de l'ensemble des Ministres de ce Gouvernement, de limiter au maximum ce type de dépense.

Programme 12 : Santé

Dans ce Programme, **Mme Bertouille** a constaté qu'il n'y avait pas beaucoup de modifications. Cependant elle se dit interpellée par une diminution de la subvention pour des actions menées dans le cadre du Commissariat Santé Environnement qui passe de 250 milliers d'euros à 0. Or, on sait toute l'importance de la politique Santé Environnement. Elle voudrait donc avoir des explications par rapport à cette diminution.

A.B 33.01 – Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé et de la santé mentale

Mme Salvi constate une augmentation de 23 %. Elle demande si cette croissance peut se justifier par l'augmentation de dossiers introduits. Si oui, il faut éviter de s'éparpiller avec des augmentations budgétaires conséquentes avec en finalité peut-être des résultats que l'on ne perçoit pas toujours sur le terrain.

AB 33.07 – Subventions pour organismes d'études, d'expérimentation et d'actions en santé mentale, en toxicomanie et en circuits de soins.

Mme Salvi constate également une augmentation conséquente de 27 % et donc, elle voudrait obtenir des informations précises à ce sujet.

AB. 33.13 – Subventions pour des actions menées dans le cadre du commissariat Santé Environnement

Mme Salvi rappelle que le 13 juillet 2006, le Gouvernement wallon créait une *Task-Force* Environnement Santé chargée de préparer la mise en œuvre du programme d'actions régionales en Environnement Santé, d'activer l'arbre décisionnel relatif à la procédure d'évaluation et de communication des risques Environnement Santé et de gestion toxicologiques et sanitaires définie par le Gouvernement conjoint du 27 mars 2006, ainsi que d'assurer le suivi des mesures prises. En outre cette *Task-Force* a été chargé d'assurer le suivi des décisions du Gouvernement wallon et Gouvernement conjoint en matière d'environnement-santé.

La Commissaire demande en quoi consiste précisément cette suppression de moyens. Quelle en est sa justification ? À l'initial 2009, son prédécesseur justifiait cette allocation de base comme suit : « Ces crédits sont destinés à couvrir le financement des actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie régionale en matière de Santé Environnement ainsi que le suivi de cas locaux ». Mme Salvi s'enquiert de ce qu'il en est de toutes ces actions et quelle en est la stratégie régionale en matière de Santé environnement du Gouvernement wallon pour les 5 prochaines années.

Mme Bertouille s'interroge sur la diminution de cette allocation de base également.

Mme la Ministre répond qu'en fait cette allocation de base voit effectivement une diminution mais il s'agit d'un transfert vers l'allocation 33.10 pour des études. Tout simplement parce que la cellule permanente Environnement Santé n'était pas encore en place.

M. Tiberghien pensait que cette politique Santé Environnement finançait aussi des expériences de suivi de riverains situés dans des zones faisant face à des pollutions.

Mme la Ministre répond que c'est effectivement l'allocation 33.10. En 33.10, ce sont les études. En 33.13, c'est le Commissariat pour la santé environnementale. Mais, étant donné que le Commissariat n'est pas encore doté de personnel, vu la procédure de recrutement qui est toujours en cours, elle a préféré transférer les crédits initialement réservés aux personnes à recruter vers les études de manière à doter plus les études puisque les moyens dévolus au personnel n'étaient pas encore utilisés.

AB. 41.01 – Intervention régionale en faveur du CRAC

Mme Salvi pense que cette augmentation vise à anticiper une série de dépenses en 2010 et donc elle demande que Mme la Ministre précise ce que recouvre cette anticipation et s'il y a déjà des localisations concernant certaines infrastructures hospitalières qui étaient déjà visées par cette augmentation.

Programme 13 : Action sociale

Mme Bertouille constate la présence d'une nouvelle allocation qui se nomme « subvention dans le cadre des projets leader ». À ce sujet, la Commissaire voudrait que Mme la Ministre lui donne des explications puisqu'il s'agit d'une nouvelle allocation dans le cadre de l'ajustement et qu'il y a un budget prévu de 221 milliers d'euros.

Mme la Ministre explique que pour ce qui concerne Leader+, programme européen, les cofinancements sont bien sûr à charge du Gouvernement et trois projets ont été retenus en 2009. Ils sont engagés à 100 % en 2009 et seront ordonnancés en 2010.

A.B. 33.01 – Soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale

M. Elsen rappelle que Mme la Ministre a insisté dans son exposé sur cette allocation budgétaire. On constate effectivement une augmentation de 59 %. On a fait allusion à l'application des deux accords de coopération. À noter que ce crédit est également destiné à couvrir d'une façon plus générale des subventions pour les organismes dans les secteurs socio-culturels et médico-sociaux.

M. Elsen aimerait savoir quel en est le principe général, quelles en sont les modalités de répartition et quelle est la logique de critères qui permettent de choisir et de définir les organismes qui pourront bénéficier d'une subvention de la Région wallonne.

Mme la Ministre annonce qu'une bonne dizaine d'actions ont pu être soutenues grâce à cette augmentation, notamment, le soutien en projet de formation à destination des travailleurs sociaux des services d'insertion sociale et la réinsertion de personnes défavorisées d'origine étrangère (par exemple des cours d'alphabétisation).

C'est aussi un soutien ponctuel à des associations qui ont rentré un projet innovant en matière sociale. C'est parfois des services d'écrivains publics. On peut également financer des travailleurs sociaux pour l'accompagnement aux logements ou encore, le financement d'un chercheur qui a pour mission de rédiger un rapport commun de l'étude menée par les six relais sociaux sur les fameux freins à l'hébergement d'urgence; ce sujet avait été abordé en commission lors de la question sur les abris de nuit. Au total, une quarantaine d'associations peut bénéficier de subventions à charge de cette allocation budgétaire en 2009.

A.B. 33.18 – Soutien des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires

M. Elsen remarque une augmentation de 52,5 %. Il est précisé en programme justificatif que l'augmentation de 105.000 euros se justifie par une demande importante et des dossiers en attente de moyens. Il s'interroge sur les raisons pour lesquelles ces dossiers ont été en attente de moyens, d'autant que l'initial 2009 avait prévu cette demande.

A.B. 33.23 – Soutien des initiatives privées en matière d'égalité des chances

À nouveau, **M. Elsen** fait référence au programme justificatif qui explique que l'augmentation de l'enveloppe de 130.000 euros permettra de mettre en place en 2009 de nouveaux projets relatifs à l'intégration des personnes étrangères. Il demande en quoi consiste ces nouveaux projets et en l'occurrence les raisons de ce besoin de moyens supplémentaires.

A.B. 43.12 – Subventions aux relais sociaux de Namur et Tournai créés dans le cadre du Plan inclusion sociale

M. Elsen désire une explication quant à cette diminution.

Programme 14 : Famille et Troisième âge

Pour ce programme, **Mme Bertouille** dit qu'il y a une diminution de 1.380.000 euros. Mme la Ministre, selon la Commissaire, aurait spécifié que les équipements pour les maisons de repos étaient peu sollicités et que Mme la Ministre avait privilégié le financement alternatif. Mme Bertouille s'interroge quant à la mise en conformité des infrastructures. En effet, on sait que la mise en conformité a été reportée en 2015 mais on est déjà en 2010 et les années passent vite.

À cette question, **Mme la Ministre** répond que Mme Bertouille a raison notamment par rapport aux normes qui étaient imposées effectivement aux Maisons de repos. Il y a un report de délais pour la mise en conformité par rapport aux normes générales et incendie. Des dossiers n'arrivaient pas, avaient du mal à aboutir et des financements doivent encore se construire pour permettre à chacun de rentrer les dossiers utiles.

Toute une partie des maisons de repos sont bien sûr déjà mises en conformité, il en reste encore pas mal qui doivent rentrer des dossiers. C'est la raison pour laquelle la période a été étendue à 2015. Il n'en reste pas moins qu'il est temps de s'atteler à la question des budgets réservés à cela. Il y a eu des programmes de financements alternatifs qui ont été entièrement dédicacés à la question de la mise en conformité dont certains pour les normes incendie.

Des estimations ont été réalisées pour évaluer les besoins en termes de mise en conformité et ils s'élèveraient à plus de 200 millions d'euros. Il faut donc un autre plan d'investissement et de financement alternatif. Les allocations, dans le budget ordinaire 2009, ne pouvaient de toute façon pas répondre aux besoins établis à l'heure d'aujourd'hui.

Dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert d'ailleurs des moyens de financements seront dégagés pour permettre la mise en conformité.

A.B. 33.04 – (NOUVEAU) Subventions à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées

M. Elsen explique que l'augmentation réalisée permettra de faire face au nombre important de dossiers en attente. Après un an de fonctionnement de cette nouvelle Agence, il pense qu'il serait utile de disposer d'une première évaluation ou d'un premier bilan. Il est important de pouvoir effectivement gérer l'évolution de cette association.

Quant à la maltraitance des personnes âgées, **Mme la Ministre**, explique que des initiatives ont été prises et notamment la mise sur pied de Respect seniors. Le soutien apporté à Respect Seniors qui, est une initiative qui fédère toutes les actions entreprises auparavant en Région wallonne, remporte du succès. Respect Senior a des projets.

Au travers de la Charte qualité il est suggéré aux Maisons de repos de prendre en compte la personne dans son intégrité puisque chacun a droit à la dignité humaine. Les petites actions peuvent être prises au-delà d'allocations budgétaires qui peuvent parfois sembler ne pas être suffisamment dotées.

Sur les moyens supplémentaires notamment le 1.334 millions d'euros qui a été mis à disposition dans le cadre de cet ajustement 2009. Il faut savoir qu'un million sera réservé pour des projets d'infrastructures.

A.B. 33.68 – Subsides à l'accompagnement par des pouvoirs publics de personnes âgées et de particuliers en vue de favoriser la cohabitation entre eux

Mme Bertouille souhaite en savoir davantage sur cette nouvelle allocation de base.

Mme la Ministre explique que cette allocation diminue en effet, et ce, dans le cadre des économies qui ont été demandées et en raison d'une réalité de terrain qui fait que les projets initialement souhaités dans ce domaine n'ont pas abouti. Aussi, arrivant à la fin de l'exercice 2009, il faut admettre qu'il n'y aura plus assez de temps pour mettre sur pied d'autres projets. Elle aurait préféré évidemment pouvoir les laisser à cet endroit, mais puisqu'il n'y avait pas de projets présentés, elle a diminué l'allocation. Elle rappelle qu'en 2010, on les retrouve. Il s'agira plus spécifiquement de projets liés à l'accueil familial notamment.

Mme Bertouille s'étonne un peu par rapport au financement des structures telles que les maisons de repos et les structures d'hébergement puisque la mise en conformité est un besoin, et même une obligation. Dès lors, une diminution de crédit est assez interpellante et la laisse quand même sceptique.

Mme la Ministre insiste sur le fait qu'il s'agit de l'ajustement 2009, et que dès lors, engager des projets en termes d'infrastructures en une semaine relève de l'impossibilité.

Concernant la mise en conformité, celle-ci va bien au-delà des normes incendie. C'est bien plus général avec notamment des exigences en termes d'espaces. Aussi, les infrastructures doivent parfois être rénovées totalement avec un coût relativement important et des projets à plus long terme que simplement le placement d'un détecteur incendie.

III. VOTE

Pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances, la Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances recommande par neuf voix contre deux à la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae.*

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres présents, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

M. SONNET

Le Président,

J. FERNANDEZ-FERNANDEZ